

# **Conditions générales de Hallo Velo Société Coopérative de Livraison à Vélo**

## **1. Dispositions générales**

Hallo Velo Société Coopérative de Livraison à Vélo (ci-après : Hallo Velo) prend en charge des mandats de livraison selon le tableau des tarifs et les conditions suivantes :

## **2. Passation de commande et annulation**

Les commandes sont passées par téléphone. Hallo Velo se réserve le droit de refuser la prestation d'un service. Si l'ordre a été donné et accepté par Hallo Velo au cours d'un appel téléphonique, le contrat est considéré comme conclu selon les présentes conditions générales, il est valable à partir de ce moment et jusqu'à la livraison de l'objet à transporter. En cas d'annulation de la commande, le travail déjà effectué sera facturé.

## **3. Paiement**

Le paiement s'effectue sur facture (mensuelle) ou en espèce. Si le montant de la facture est inférieur à CHF 50.-, Hallo Velo se réserve le droit de facturer un supplément administratif de CHF 5.-. En cas de demeure du client, Hallo Velo se réserve le droit d'effectuer les livraisons uniquement contre paiement au comptant.

## **4. Prestations supplémentaires**

Les prix pour les prestations qui ne sont pas couvertes par le tableau des tarifs sont convenus au cas par cas. Toutes les prestations supplémentaires en relation avec la commande d'une livraison sont facturées au client en fonction des charges et frais en découlant.

## **5. Emballage et adresse**

La marchandise à transporter doit être emballée de manière adéquate et doit comporter l'adresse complète du destinataire de la livraison.

## **6. Exclusion du transport de marchandises**

- Les marchandises dont le transport est interdit par la loi, pouvant occasionner des dégâts corporels ou dégâts matériels.
- Les armes à feu, munitions, explosifs ou du matériel militaire.
- Les animaux vivants.

## **7. Préjudice matériel**

En cas de dommage, Hallo Velo répond envers le client pour tout dommage occasionné par la faute d'une coursière ou d'un coursier de la coopérative entre la prise en charge et la livraison jusqu'à concurrence de CHF 1'000.- par cas.

## **8. Dommages occasionnés par un retard**

Hallo Velo s'engage à effectuer les livraisons avec la plus grande diligence. Toutefois, Hallo Velo ne répond en aucun cas pour des dommages occasionnés par un retard.

## **9. Non-responsabilité**

La responsabilité de Hallo Velo est expressément exclue pour :

- Les dommages occasionnés par le non-respect de l'article 5 de ces présentes conditions générales.
- L'endommagement de la livraison, si la fragilité du bien à transporter n'a pas été annoncé par le client.
- Dommages pour les biens qui sont transportés dans des caisses, des cartons ou des récipients et dont l'état lors de la prise en charge ne peut pas être contrôlé.
- Les dégâts électriques ou magnétiques, ayant pour résultat l'effacement ou d'autres dommages à des disques magnétiques, composants électroniques ou photographiques, sous quelque forme que ce soit.
- Les envois qui sont déposés sans signature à la demande explicite du client.
- La force majeure.

## **10. Délai de réclamation**

Les plaintes concernant les dommages ou pièces manquantes doivent être émises en présence du coursier au moment de la livraison. Lorsque les dommages ne sont pas apparents, ceux-ci doivent être notifiés le jour ouvrable qui suit la livraison.

## **10. Interdiction de compensation**

La compensation d'éventuels dommages-intérêts avec le prix d'une prestation de livraison est exclue.

## **11. Assurance de transport**

Hallo Velo peut procurer, sur demande et à la charge du client, et dans la limite des conditions précédentes, une assurance de transport contre des dégâts ou pertes du bien transporté, si le client l'exige. Sous réserve de refus de la part de Hallo Velo.

## **12. For juridique**

En cas de litige, le for juridique est Genève.

## **13. Organe de conciliation**

Selon le devoir d'information nous incombant en fonction des articles 11-16 de l'Ordonnance sur la poste, nous vous rappelons l'existence de l'organe de conciliation Ombud-Postcom <http://www.ombud-postcom.ch/>.

Genève, Décembre 2015